

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2016

**Présents** : M.M. RAMONEDA, BARRERA, BOILS, CLARES, DUARTE, GACHET, GLEIZES-RAYA, LECLAIR, LEFEBVRE, MILLET, MONTCHAUZOU, PENA, PONS, SOUM, TRAPP, VAYA.

**Absents** : Mme ABADIE, Mme MOULAÏ.

**Procuration** : Mme BRU à Mr MONTCHAUZOU

**Secrétaire de Séance** : Mme BOILS Française

Les comptes rendus des séances du conseil municipal en date du 25 octobre 2016 et du 3 novembre 2016 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

### 1) **CARCASSONNE AGGLOMERATION :**

#### a) **Répartition dérogatoire des sièges du Conseil Communautaire :**

Suite à l'arrêté préfectoral n° DCT/BAT-CL-2016-017 portant adhésion des communes de BADENS, BARBAIRA, BLOMAC, CAPENDU, COMIGNE, DOUZENS, FLOURE, MARSEILLETTE et MONZE à la Communauté d'Agglomération de Carcassonne Agglo, le conseil municipal :

- approuve la répartition dérogatoire des sièges du Conseil Communautaire telle que figurant sur l'arrêté préfectoral n° 2012319-002, soit :
  - 36 sièges à Carcassonne,
  - 5 sièges à Trèbes,
  - 3 sièges à Villemoustaussou et Pennautier,
  - 2 sièges à Alairac, Capendu, Conques sur Orbriel, Palaja, Rieux Minervois, Villegailhenc, Cazilhac, Caunes Minervois, Lavalette, Alzonne, Pezens,
  - 1 siège à l'ensemble des autres communes membres.soit un total de 136 sièges.
  
- demande à Mr le Préfet d'acter cette répartition dérogatoire par arrêté préfectoral.

**VOTES** : POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### b) **Loi NOTRe – Réorganisation de la répartition des compétences entre les collectivités :**

Dans le cadre de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République et ses textes d'application (loi NOTRe n° 2015.991 du 07 août 2015) , les statuts de Carcassonne Agglo doivent être modifiés ainsi que les décisions du Conseil Communautaire d'ores et déjà intervenues .

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver les modifications de l'article 2 des statuts relatifs aux compétences de Carcassonne Agglo :

- Au titre des compétences obligatoires,
- Au titre des compétences optionnelles,
- Au titre des compétences facultatives  
selon la rédaction proposée sur le document présenté.

**VOTES** : POUR : 11

CONTRE : 1

ABSTENTION : 5

### 2) **LOCAL ASSOCIATIF – AVENANTS AUX TRAVAUX :**

Mr le Maire rappelle le montant initial du marché de travaux d'aménagement d'un local associatif dans l'ancien quai d'apport à vendanges, soit 59.602,50 € HT.

Des modifications en plus et moins- values doivent être réalisées par rapport au marché initial pour 2 lots, à savoir :

- Lot n° 3- menuiseries extérieures : moins-value de 216,00 € HT.  
Le marché initial était de 10.744,00 € HT. Le nouveau montant est de : 10.528,00 € HT
- Lot n° 8- électricité : plus-value de 1.176,50 € HT.  
Le marché initial était de 3.512,50 € HT. Le nouveau montant est de : 4.689,00 € HT

../...

La C.A.O. s'est réunie ce jour, et a validé ces avenants. Le conseil approuve ces derniers.

**VOTES : POUR : 17**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**3) PROJET DE VIDEOSURVEILLANCE :**

Ce point est ajourné et reporté au prochain conseil municipal pour informations complémentaires.

**4) PERSONNEL COMMUNAL :**

a) Modification du tableau des effectifs :

VU le départ à la retraite d'un agent de la Filière Technique au 31/12/2016,

VU la réorganisation du travail des agents de la filière technique (pour la partie entretien ménage de certains bâtiments communaux et pour le service du restaurant scolaire), il est proposé de :

- Supprimer un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à T.N.C. dont la durée hebdomadaire était du 24h00/35h00,
- Augmenter la durée hebdomadaire de travail de deux postes d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à T.N.C. :
  - 1 sur la base de 18h30/35h00 (au lieu de 14h45/35h00)
  - 1 sur la base de 17h00/35h00 (au lieu de 15h00/35h00)

Le tableau des effectifs doit donc être modifié, et ce à compter du 01/01/2017. Il se présente comme suit :

<b>Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont temps non complet</b>
<b><u>Filière Administrative</u></b>				
Attaché Principal	A	1	1 à 80%	
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
<b><u>Filière Technique</u></b>				
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	
Agent de Maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3	
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	9	9	[ 31.50/35(2) 25.00/35 (1) 21.00/35 (1) 17.50/35 (1) 17.00/35 (2) 18.30/35(1) ]
<b><u>Filière Culturelle</u></b>				
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	31.30/35
<b><u>Filière Police</u></b>				
Chef de Service de Police Municipale	B	1	1	

b) Contrat d'accompagnement à l'emploi :

En complément à cette modification, un poste dans le cadre d'un CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI (C.A.E.) est créé.

Ce poste à temps incomplet (20h00/35h00) sera effectif au 1 janvier 2017, sur un contrat CDD de 1 an (pouvant être renouvelé une année supplémentaire). L'aide de l'Etat est de 65%.

**VOTES : POUR : 17**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

c) Armement du Policier Municipal :

Ce point est ajourné et reporté au prochain conseil municipal pour informations complémentaires.

**5) CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES :**

Un contrat de prestations de services est conclu avec la Sté SRA SAVAC (groupe SUEZ) pour l'entretien annuel du bac à graisse du restaurant scolaire. Cette convention comprend le curage en amont et en aval des canalisations et le transport des déchets dans un centre agréé. Le coût annuel est de 330 € HF.

**VOTES : POUR : 17**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**6) ECOLE PRIMAIRE – PROJET DE CLASSE TRANSPLANTEE :**

Mr le Maire rappelle qu'un projet de classe transplantée (pour les 6 classes de l'école primaire) a été évoqué lors du dernier conseil d'école du 10 novembre 2016 et qu'une participation de la commune pour un montant de 4.000 € a été sollicitée par l'équipe enseignante.

Ce projet a été présenté par 2 enseignantes de l'école primaire lors d'une réunion plénière en mairie, le 29 novembre 2016.

Après discussion et plusieurs propositions financières pouvant être octroyées, la majorité des élus s'est prononcée pour une aide de 4.000 €. Cette subvention sera inscrite lors du budget primitif 2017.

**7) PARRAINAGE POUR UN MEILLEUR OUVRIER DE France :**

Un jeune administré de la commune de PALAJA, a été lauréat de l'édition 2016, *Meilleurs apprentis de France*, présenté par l'Association Meilleurs Ouvriers de France Gardois, dans la catégorie MENUISERIE.

Pour amener les candidats au plus haut niveau, cet organisme sollicite les municipalités pour parrainer les prétendants de leur commune, à hauteur de 50,00 euros.

Cette aide est approuvée à la majorité.

**VOTES : POUR : 15**

**CONTRE : 2**

**ABSTENTION : 0**

**8) MODIFICATION LOCATION SALLE POLYVALENTE :**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 19 avril 2005 et 4 octobre 2005, fixant les tarifs de location de la SALLE POLYVALENTE.

Jusqu'alors la commune sollicitée pour accueillir l'organisation de concours d'étudiants, prêtait ce local à titre gracieux.

Au vu des frais de fonctionnement engendrés pour recevoir ce type de manifestation, un tarif de location de 800,00 euros est approuvé pour l'organisation de ce type de manifestation.

**VOTES : POUR : 17**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

La séance est levée à 10h45